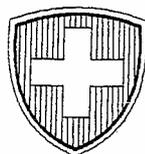


Meeting _____
Date 1.12.05
Time _____
Tape No. _____

Seul le texte prononcé fait foi



Suisse

90ème session du Conseil
de l'Organisation internationale
pour les migrations (OIM)

Débat général

Genève, 29 novembre – 2 décembre 2005

Déclaration de la délégation suisse à la 90ème session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève, décembre 2005

- Point 7 de l'ordre du jour "Débat général"

Monsieur le Président,

Nous voudrions en premier lieu nous féliciter de la tenue du "dialogue international sur la migration" qui s'est déroulé ces deux derniers jours dans le cadre de cette session du Conseil. L'intérêt porté par les délégations des Etats membres, des observateurs et des experts invités démontre la nécessité d'encourager et d'approfondir la coopération et le dialogue dans ce domaine des relations internationales. Nous voudrions ici remercier l'Administration d'avoir préparé cette partie du Conseil de l'OIM, tout en réitérant les réserves que nous avons exprimées dans cette enceinte il y a douze mois. En effet, le dialogue international sur la migration est toujours détaché de l'ensemble des autres points de l'ordre du jour du Conseil de l'OIM et la question du suivi du dialogue n'a pas encore reçu de réponse à ce jour.

Comme nous avons pu le constater au cours de ces deux journées, le fait migratoire affecte - positivement ou négativement - tous les Etats, sans exception, aux niveaux global et régional. Les Etats membres reconnaissent que l'OIM occupe un rôle important dans les questions de migration internationale. Cependant, nous avons aussi pu constater que des différences significatives d'interprétation sur le mandat, le positionnement stratégique et le fonctionnement même de l'OIM existent entre Etats membres. Nous devons à notre avis reconnaître ces différences, sans les minimiser ni les exagérer.

Nous formons le vœu que l'année 2006 permette d'apporter un dialogue constructif sur la migration internationale, suite à la remise au Secrétaire Général de l'ONU du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales. Nous sommes convaincus que ce dialogue nécessaire nous donnera également des indications sur le rôle de l'OIM et des solutions aux différences mentionnées précédemment.

Concernant la stratégie de l'OIM, nous saluons le travail entrepris par l'ancien Président du Conseil, l'Ambassadeur de Alba. Nous nous référons en particulier à son concept de Nouvelle culture de la migration. Nous voudrions mettre en évidence trois éléments essentiels qui mériteront une attention particulière. Tout d'abord, la vision des partenariats: ces derniers

doivent être opérés dans le respect des compétences des organisations concernées, comme prescrit dans la Constitution de l'OIM. Nous formulons pour notre part la vision d'une OIM qui soit l'organisation la plus fiable et la plus collégiale vis-à-vis de ses partenaires du domaine des migrations internationales.

Il est également souhaitable que l'implication de l'organisation dans la réponse aux crises humanitaires soit clarifiée et régulée. La participation à l'approche collaborative interinstitutionnelle, actuellement reflétée par le système dit des "cluster lead" doit être discutée non seulement avec les partenaires opérationnels, mais également avec les Etats membres.

Deuxièmement, la politique de ressources humaines de l'OIM. Nous savons que le savoir-faire du personnel de l'OIM constitue la principale richesse de l'organisation. Il faudra à notre avis élargir la réflexion sur les profils de compétences, sur la formation et sur une « gestion de carrières » transparente nécessaire aux objectifs stratégiques de l'organisation. En d'autres termes, cette politique doit être en mesure de relever durablement et en conservant motivation et engagement, les défis futurs de la migration internationale, avec compétence, efficacité et efficacité. De même, il y aura lieu d'intégrer des paramètres tels que la sécurité du personnel et des installations, notamment pour en examiner, en toute transparence, les conséquences en matière budgétaire.

Troisièmement, les modalités de financement de l'organisation. Nous souhaiterions que le processus permette de formuler une vision partagée du contenu des deux parties du budget de l'OIM, mais aussi de la recherche de solutions au lancinant problème des arriérés de contributions assignées.

Enfin, la Suisse réitère son soutien à une croissance réelle zéro et à cet égard, la proposition d'augmenter le budget administratif du montant de la contribution des Etats nouvellement membres de l'organisation mérite d'être prise en considération.

Je vous remercie, Monsieur le Président.